

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud

Le journal de
l'académie de Créteil.

Seine-St-Denis
Seine-et-Marne
Val-de-Marne

L'APPEL DU

p.2

Rythmes

Appel unitaire régional le **12 février**
à **13h30** devant le **ministère**



Rentrée 2014

Des dotations insuffisantes

p.4

Encarts

Education prioritaire

Analyses des annonces

Offensives de l'extrême droite

Journée de retrait de l'école...

L'Institut du 77 -
supplément n° 3 - Appel du Sud n° 95 -
pour les écoles de Seine-et-Marne

L'institut du

77

Participez à la réunion d'info syndicale
de SUD éducation Créteil
le 12 mars à Chelles de 12h30 à 15h30

p.4

Réforme des métiers

Les projets ministériels ne sont pas acceptables : ils ne répondent pas aux besoins de l'école et des personnels. Les droits des personnels, leurs conditions de vie et de travail doivent être profondément améliorés.

Nous appelons les personnels à se réunir pour prendre connaissance des projets ministériels, en débattre, organiser l'action.

p.3



Intersyndicale et rythmes scolaires

Pour ne pas enterrer la lutte, c'est de mobilisations dont nous avons besoin

SUD éducation est attaché à l'unité d'action intersyndicale lorsqu'elle permet de favoriser l'unité d'action des personnels. Mais encore faut-il que l'unité d'action intersyndicale soit bien une unité pour l'action. Nous espérons que le blocage au niveau national fin 2013 est provisoire, et qu'il ne signifie pas une volonté d'enterrer le mouvement revendicatif, entérinant ainsi la défaite sur les rythmes scolaires qui est aujourd'hui la question sur laquelle le rapport de force se joue entre le ministère et les personnels.

Après les grèves importantes de la mi-novembre et du 5 décembre, pour SUD éducation il fallait donner des perspectives à la lutte contre la réforme Peillon des rythmes scolaires et pour une autre réforme pour l'école publique.

Le 18, l'intersyndicale a cependant accouché, au terme de deux réunions, d'un texte en retrait, d'où toute

Unitaires le 12 février

■ Les organisations syndicales du Val-de-Marne SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD éducation et CGT Educ'action appellent tous les personnels (enseignants et territoriaux) et invitent les parents et élus à manifester mercredi 12 février à 13h30 devant le Ministère de l'éducation nationale.

■ Elles s'adressent aux autres départements de la Région parisienne pour leur proposer de se joindre au rassemblement au Ministère du 12 février. **Cet appel est étendu à l'ensemble de la région parisienne.**

perspective concrète de mobilisation a été évacuée – même une demande d'audience au ministre n'a pu faire objet d'un consensus : la voie est libre pour les élections municipales... La fédération SUD Education, dans ces conditions, s'est résolue à ne pas signer ce qui ressemble à un acte de décès.

Nous ne renonçons pas : nous continuerons à nous battre, contre la territorialisation, pour construire une unité qui soit celle de la lutte et de la victoire, pas celle de la renonciation. Cette unité que nous avons réalisée nationalement dans l'interfédérale avec la CGT et FO, nous la construisons souvent aussi au niveau local avec les camarades du SNUIPP.

Ce sont les personnels qui ont été à l'initiative de la lutte en janvier 2013, en apostrophant les syndicats dans les salles des maîtres ; ce sont les personnels en grève d'Aubervilliers, avec leur intersyndicale locale unie, qui

ont relancé la lutte à la rentrée 2013, ce qui a eu pour conséquence de réanimer l'interfédérale ; seules les luttes locales des personnels (soutenues par des intersyndicales locales) pourront maintenant remettre l'intersyndicale nationale sur les rails de la victoire. La fédération SUD éducation apporte son soutien à toutes les mobilisations locales dans l'unité syndicale et appelle les personnels à faire converger les initiatives afin de reconstruire un mouvement national pour gagner !



Aucune étude scientifique n'a pu établir le lien entre réussite scolaire et rythmes scolaires.

Il y a une forte corrélation entre les écarts de réussite scolaire et les « écarts sociaux ». Est-ce qu'une « réforme » dont le financement des activités périscolaires repose sur les communes est de nature à réduire les inégalités sociales ? Chacun sait qu'en plus des inégalités sociales s'ajoutent les inégalités territoriales. Or les risques liés à la territorialisation de l'école via les PEdT sont réels et ne vont faire qu'accentuer les inégalités. Par ailleurs, les projets éducatifs territoriaux peuvent permettre aux maires de s'ingérer dans les choix pédagogiques des équipes. Même si la journée scolaire peut être

parfois un peu raccourcie, la journée de l'enfant risque d'être elle plus longue et surtout beaucoup plus destructurante : rythmes scolaires variables d'un jour à l'autre, confusion entre le scolaire et le périscolaire etc. Le temps scolaire n'est-il pas d'abord un problème de contenu, de conditions des apprentissages, de formation des enseignants etc. ?

Dans cette sollicitation aux conseils d'écoles, quel rôle veut-on faire jouer aux directrices et directeurs ? Etre les « chevilles ouvrières » d'une contre-réforme rejetée par une large majorité des enseignants, des parents d'élèves et des personnels territoriaux ?

Alors oui, une mobilisation intense et collective en faveur d'un système

éducatif public, égalitaire et démocratique est nécessaire.

Pour saisir collectivement cette chance de transformer l'école, il faut parler des choses sérieuses :

- Abaisser les effectifs par classes (15 maxi en toute petite section, 18 maxi en ZEP et 24 maxi en zone « banale »).
- Rétablir tous les postes RASED supprimés, et créer tous les postes nécessaires.
- 5 maîtres pour 4 classes.
- Classement Education Prioritaire pour les écoles situées en quartiers populaires.
- Créer des postes d'assistantes sociales, d'infirmières et de médecins scolaires.
- Refonte des programmes.
- Relancer une vraie formation initiale et continue.

Réforme des métiers, statuts... :

Vincent Peillon a rendu publiques le jeudi 12 décembre ses premières décisions sur la réforme des métiers de l'éducation : professeur-e-s des écoles, directeurs et directrices d'écoles, RASED, conseillers pédagogiques, formateurs du 1er et 2nd degré, enseignant-es du 2nd degré. Au final, des décisions qui s'inscrivent dans la continuité d'un budget d'austérité et d'économie. Pour SUD éducation, des évolutions de nos métiers sont nécessaires, mais ce constat ne doit pas être le cheval de Troie de la remise en cause des garanties statutaires.

Groupe de travail «direction d'écoles» :

Sans prendre le risque de ressusciter la grande grève victorieuse de 1987 en annonçant la création d'un corps statutaire spécifique, le groupe de travail « direction d'école » vise explicitement à instaurer un métier distinct de celui d'enseignant-e, avec pour fonctions le « pilotage pédagogique » des équipes et l'exercice d'une « véritable responsabilité », et une gestion de carrière sur le modèle de l'administration civile (compétences spécifiques, protocoles d'inspection et d'affectation particuliers, ouverture d'un échelon contingenté supérieur à la hors-classe, etc...). « Chevilles ouvrières » de la mise en place de la réforme des rythmes de l'aveu même du ministère, elles et ils bénéficieraient de décharges d'APC qui retomberaient à la charge de leurs col-

lègues, et de formations académiques spécifiques occasionnant des absences dont on peut douter qu'elles seront remplacées vu les sous-effectifs actuels.

Le terme de « pilotage pédagogique » dit clairement que les enseignant-e-s seraient placé-e-s dans une position de subordination par rapport à leur direction, première étape pour une hiérarchisation accrue. SUD éducation dénonce cette remise en cause de la liberté pédagogique et les barrières supplémentaires qu'elle implique sur la pratique de pédagogies alternatives. Pire, la définition des missions de la direction d'école empêche intrinsèquement la possibilité d'une direction coopérative et collégiale des écoles.

Accès au GRAF (Grade à accès fon-

ctionnel) par la création d'un nouveau grade dans celui de professeur des écoles. L'accès au GRAF se fait par désignation de la hiérarchie et correspond à un échelon contingenté et une rémunération équivalente à un échelon supérieur à celui de la hors classe. Ce grade n'a pas de caractère pérenne. Les directeurs et les directrices en sortiront si ils ou elles souhaitent de nouveau enseigner. Le mode d'accès au GRAF et ces conditions d'entrée ne sont pas définis. Ce qui est certain c'est que tous les directeurs n'y auront donc pas accès puisque ce grade est contingenté.

Mobilisons-nous pour :

- la réduction du nombre d'élèves par classe;
- le rétablissement de tous les postes RASED supprimés, création de tous les postes nécessaires.
- l'augmentation du nombre de postes aux concours et la titularisation de tous les personnels précaires,
- la réduction du temps de travail dans le cadre de maxima de service hebdomadaires diminués et contre toute annualisation,
- la compensation de la pénibilité et des tâches supplémentaires par des diminutions des services,
- l'augmentation des salaires,
- l'abrogation du service minimum

Groupe de travail «professeur des écoles» :

L'immense majorité des professeur-e-s des écoles (tous ceux et toutes celles qui sont en charge de classes « ordinaires ») est tenue en dehors des travaux. Ces chantiers sur les métiers se déroulent pourtant dans un contexte de conflit en cours au sujet de la réforme des rythmes scolaires, qui est aussi l'occasion de remettre en cause les droits des professeur-e-s des écoles, notamment via l'annualisation des services des enseignant-e-s assurant des fonctions de remplacement ou en poste fractionné.

Le ministère s'est engagé oralement à ne pas introduire d'annualisation et à maintenir des maxima de service hebdomadaire, mais il n'a pas voulu l'écrire, les premiers projets parlant uniquement d'horaire de « référence ». Aujourd'hui, il n'est plus rien écrit à ce sujet.

Groupe de travail «RASED» :

Le ministère affirme maintenir la spécificité des RASED mais les mesures annoncées font plutôt craindre une dissolution de leurs missions avec l'élargissement de leurs tâches, la redéfinition de leur zone d'intervention articulée autour de pôles et un renforcement du pouvoir des IEN sur les décisions d'intervention.

-Les maîtres E sont sédentarisés à l'échelle d'un groupe scolaire.

-Les psychologues et les maîtres G sont regroupés au sein de pôles de circonscription dont les besoins seront définis par l'IEN.

-Les missions des maîtres G sont définies comme celles d'enseignant-e-s ressources qui vont conseiller les enseignant-e-s pour la « gestion » des élèves en difficulté. L'indépendance des psychologues est remise en cause car ils et elles devront : « Aider à la décision de l'inspecteur de la circonscription » et « contribuer à la formation des enseignant-e-s en circonscription, voire dans le département. »

Conséquences :

C'en est terminé de l'indépendance des RASED et de l'existence même du

RASED puisqu'il y aura d'un côté les maîtres E sédentarisés et les Psy et les maîtres G rattachés à l'inspection.

Le travail en réseau est réduit aux 108 heures de concertation. Le travail en synergie complémentaire des trois spécialités disparaît.

Les missions de préventions et de résorptions de la difficulté scolaire sont réduites à une expertise dont la mise en œuvre incombera aux enseignant-e-s au sein de la classe.

Synthèse du CTA du 16 janvier 2014

Rentrée 2014: des dotations insuffisantes

Le rectorat met en avant que Créteil est l'académie la mieux dotée nationalement soulignant l'attention particulière du ministère pour la situation de l'académie. Mais le ministère avait-il le choix ? En effet, l'académie de Créteil représente 1/6e des hausses d'effectifs prévues au niveau national. Par ailleurs, une fois de plus, face aux constats unanimes de l'insuffisance de cette dotation, la rectrice nous a servi la même rengaine qu'au précédent CTA. Elle déplore la vision négative des syndicats face aux efforts du ministère, celle-ci alimentant selon elle une perte de confiance dans l'institution.

Mais il est difficile de se réjouir, alors que ces dotations ne sont qu'une nécessité et pas un progrès. Elles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation démographique. Ces dotations ne prennent pas en compte les déficits qui se sont creusés avec les centaines de postes supprimés sur l'académie sous la précédente mandature. Elles ne répondent en rien à l'amélioration des conditions de travail pour les enseignant-es et d'étude pour les élèves.

Dotation 1er degré dans le 77 :

Les dotations académiques 1er et 2nd degré sont censées contenir tous les moyens qui permettent de faire à la fois face à la hausse démographique et à la mise en place des projets ministériels (pondération ZEP, plus de maîtres que de classes, scolarisation des 2 ans).

D'après nos calculs, la dotation académique sera à peine suffisante pour faire face à l'augmentation démographique actuelle et à l'ouverture des classes de deux ans dont les effectifs augmentent.

Dans le 77 : +2282 élèves soit une moyenne de 119 postes nécessaires sur une dotation de 128 postes prévue. Il restera donc 9 postes pour les mesures ministérielles.

Conséquences sur les ZEP

Il n'y aura pas de dotations supplémentaires qui feraient suite aux annonces ministérielles sur les ZEP. Le rectorat est resté très flou sur la répartition des moyens et l'appellation ouvrant droit à la pondération ZEP de 1h30 dans le second degré. A priori une partie des établissements ECLAIR seront concernés l'année prochaine mais à titre expérimental avec extension du dispositif l'année suivante. Pour le plus de maîtres que de classes, il n'y pas d'annonce de moyens supplémentaires. Il s'agit de reconduire les moyens existants sur la base d'un projet pédagogique défini par un cahier des charges porté par les équipes pédagogiques. Etant donné que la dotation académique ne sera pas suffisante pour absorber l'augmentation démographique, la soi-disant réforme des ZEP va se faire à moyens constants sur l'académie avec la reconduction de moyens déjà existants.

**Participez à la réunion d'info syndicale
de SUD éducation Créteil
le 12 mars à Chelles de 12h30 à 15h30**

salle Pierre Duport, Parc du souvenir

De quoi parlerons-nous ?

- > des rythmes
- > de l'éducation prioritaire
- > de la réforme des métiers
- > de l'offensive de l'extrême droite à l'école

Comment participer ?

Pour participer à la réunion d'information syndicale adressez votre courrier de participation à votre IEN à l'aide de la lettre type, complétée et signée.

Nom :
Prénom :
Affectation :

Mme/M l'IEN,

Conformément au décret 82-447 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par SUD éducation Créteil, le 12 mars 2014 de 12h30 à 15h30 à la salle Pierre Duport à Chelles.

Ces trois heures seront déduites des heures annualisées obligatoires (réunions de concertation, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008.

Fait le

Signature



Contactez la permanence académique

Maison des syndicats de Créteil, 11-13 rue des Archives

Tel : 01.43.77.33.59 - Fax : 01 43 77 65 58

e-mail : contact@sudeducreteil.org

Site : <http://www.sudeducreteil.org>

**Pour vous tenir au courant des luttes :
www.sudeducreteil.org**